

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... Réclames: la ligne... Faits divers: la ligne...

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille, chez M. QUARÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de PUBLICITÉ.

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Table with 3 columns: Date (18 MAI, 19 MAI), Description (3 0/0, 4 1/2, Emprunts), and Price.

Table with 3 columns: Description (Banque de France, Société gén., Crédit foncier), and Price.

DEPECHE COMMERCIALES: Change sur Londres, 4,88 0/6; change sur Paris, 5,13 3/4.

ROUBAIX 19 MAI 1877. Bulletin du jour: Cotons: Ventes 200 bal., marché calme, prix soutenus, sans changement.

publique ne peut s'affirmer sans avoir pour complément et pour conséquence la modification radicale de toutes nos grandes institutions administratives, judiciaires, financières et militaires.

Le maréchal ajoute: « Mais je suis convaincu que le pays pense comme moi. Ce n'est pas le triomphe de ces théories qu'il a voulu aux élections dernières; ce n'est pas ce que lui ont annoncé ceux (et c'étaient presque tous les candidats) qui, se prévalant de mon nom, se déclaraient résolus à soutenir mon pouvoir. S'il était interrogé de nouveau et de manière à prévenir tout malentendu, il repousserait j'en suis sûr, cette conclusion. »

Après avoir constaté qu'il avait le droit constitutionnel, de s'entourer de conseillers qui pensent comme lui, le chef du pouvoir exécutif se déclare fermement résolu à respecter et à maintenir les institutions actuelles; il ajoute: « Jusqu'en 1880, je suis le seul qui pourrais proposer d'y introduire un changement, et je ne médite rien de ce genre. »

Après ces deux tentatives, également dénuées de succès, je ne pourrai faire un pas de plus dans la même voie, sans faire appel ou demander appui à une autre fraction du parti républicain, celle qui croit que la Ré-

tatisfaisante que possible. Avec la lettre à M. le duc Decazes, elle répond victorieusement aux imputations cyniques de M. Gambetta et des feuilles de gauche.

Le nouveau cabinet ne tolérera rien, et on doit l'en louer — de ce qui pourrait troubler nos bons rapports, avec l'étranger.

« Evidemment, cette dernière phrase est une allusion à l'ordre du jour du 4 mai. »

« Ce Message, il fallait s'y attendre, a vivement mécontenté les gauches, qui y répondent par un manifeste dans lequel on reconnaît aisément l'inspiration, sinon la rédaction de M. Gambetta. »

MESSAGE DU MARÉCHAL MAC-MAHON

Président de la République Au Sénat et à la Chambre des Députés « Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés, »

« J'ai dû me séparer du ministère que présidait M. Jules Simon et en former un nouveau. Je dois vous faire l'exposé sincère des motifs qui m'ont amené à prendre cette décision. »

« Vous savez tous avec quel scrupule, depuis le 25 février 1875, jour où l'Assemblée nationale a donné à la France une Constitution républicaine, j'ai observé, dans l'exercice du pouvoir qui m'est confié, toutes les prescriptions de cette loi fondamentale. »

« Après les élections de l'année dernière, j'ai voulu choisir pour ministres des hommes que je supposais être en accord de sentiments avec la majorité de la Chambre des députés. »

« J'ai formé dans cette pensée successivement deux ministères: Le premier avait à sa tête M. Dufaure, vétéran de nos Assemblées politiques, l'un des auteurs de la Constitution, aussi estimé par la loyauté de son caractère qu'ilustre par son éloquence. »

« M. Jules Simon, qui a présidé le deuxième, attaché de tout temps à la forme républicaine, voulait, comme M. Dufaure, la concilier avec tous les principes conservateurs. Malgré le concours loyal que je leur ai prêté, ni l'un ni l'autre de ces ministères n'a pu réunir dans la Chambre une majorité solide, laquelle à ses propres idées. »

« M. Dufaure a vainement essayé l'année dernière, dans la dernière discussion du budget, de prévenir des innovations qu'il regardait justement comme très fâcheuses. Le même échec était réservé au président du dernier cabinet, sur des points de législation très graves, au sujet desquels il était tombé d'accord, avec moi, qu'aucune modification ne devait être admise. »

« Après ces deux tentatives également dénuées de succès, je ne pouvais faire un pas de plus dans la même voie sans faire appel ou demander appui à une autre fraction du parti républicain, à celle qui croit que la République ne peut s'affirmer sans avoir pour complément et pour conséquence la modification radicale de toutes nos grandes institutions, administratives, judiciaires, financières et militaires. »

« Ce programme est bien connu; ceux qui le professent sont d'accord sur tout ce qu'il contient; ils ne diffèrent entre eux que sur les moyens appropriés et le temps opportun pour l'appliquer. »

« Ni ma conscience, ni mon patriotisme ne me permettent de m'associer, même de loin, et pour l'avenir, au triomphe de ces idées. Je ne les crois opportunes, ni pour aujourd'hui, ni pour demain, ni à quelque époque qu'elles puissent prévaloir. Elles n'engendreraient que le désordre et l'abaissement de la France. »

nom et se déclaraient résolus à soutenir mon pouvoir; s'il était interrogé de nouveau et de manière à prévenir tout malentendu, il repousserait, j'en suis sûr, cette conclusion. »

« J'ai donc dû choisir, et c'était mon droit constitutionnel, des conseillers qui pensent comme moi sur ce point, qui est en réalité le seul en question. »

« Je n'en reste pas moins, aujourd'hui comme hier, fermement résolu à respecter et à maintenir les institutions qui sont l'œuvre de l'Assemblée de qui je tiens le pouvoir, et qui ont constitué la République. »

« Jusqu'en 1880, je suis le seul pouvant proposer un changement. Je ne médite rien de ce genre; tous mes conseillers sont, comme moi, décidés à pratiquer loyalement les institutions et incapables d'y porter aucune atteinte. »

« Je livre ces considérations à vos réflexions comme au jugement du pays. Pour laisser calmer l'émotion qu'ont causée les derniers incidents, je vous inviterai à suspendre vos séances pendant un certain temps. »

« Quand vous les reprendrez, vous pourrez vous mettre, toute autre affaire cessante, à la discussion du budget, qu'il est si important de mener bientôt à terme. »

« D'ici là, mon gouvernement veillera à la paix publique. Au dedans, il ne souffrirait rien qui la compromette; au dehors, elle sera maintenue, j'en ai la confiance, malgré les agitations qui troublent une partie de l'Europe, grâce aux bons rapports que nous entretenons et que nous voulons conserver avec toutes les puissances, et à cette politique de neutralité et d'abstention qui vous a été exposée tout récemment et que vous avez confirmée par votre approbation unanime. »

« Sur ce point, aucune différence d'opinion ne s'élève entre les partis; ils veulent tous le même but par les mêmes moyens. Le nouveau ministère pense exactement comme l'ancien, et pour attester cette conformité de sentiments, la direction de la politique étrangère est restée dans les mêmes mains. »

« Si des imprudences de paroles ou de presse compromettaient cet accord que nous voulons tous, j'emploierais les moyens que la loi met en mon pouvoir; et, pour les prévenir, je fais appel au patriotisme qui, Dieu merci! ne fait défaut, en France, à aucune classe de citoyens. »

« Mes ministres vont vous donner lecture du décret qui, conformément à l'article 24 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, ajourne la Chambre pour un mois. »

Le Journal officiel publie la lettre suivante que le maréchal-président de la République a adressée à M. le duc Decazes: « Paris, le 17 mai 1877. »

« Mon cher duc, »

« Les circonstances se m'ont pas permis de conserver au pouvoir le dernier cabinet dont vous faisiez partie. »

« Je veux cependant qu'il soit bien compris que j'entends maintenir avec les puissances étrangères les relations amicales et confiantes que vous avez su entretenir avec elles. Nulle atteinte ne doit y être portée, et rien ne doit être changé à la politique extérieure que vous représentez si habilement et si dignement. »

« Je fais donc appel à votre patriotisme, et je vous prie de rester au poste com; et gardez-ent la clientèle de la maison Belleforge. »

« L'état du banquier, sans s'améliorer d'une façon sensible, était cependant moins aisé. Il tombait encore dans ses hallucinations, mais ces hallucinations prenaient un caractère tout autre. Loin de s'effrayer de la vision qui lui montrait le Christ lui reprochant son incrédulité et tentant de l'appeler à lui, le banquier l'attendait presque avec impatience. Il s'accoutumait à vivre avec cette figure céleste. Cœlia, comprenant que la musique exerçait sur son père une grande influence, fit apporter un orgue, et durant de longues heures elle jouait pour son père des morceaux d'un caractère grave et recueilli. Un jour même elle trouva sous ses doigts le chant sublime du Dies iræ, et s'abandonnant à son inspiration elle improvisa sur ce thème avec une largeur et une puissance qu'un maître lui eût enviées. Quand elle commença cette lamentation chrétienne, Belleforge immobile semblait assoupi dans son grand fauteuil. Tout à coup, Cœlia le vit debout près de l'orgue. Son visage s'illuminait d'une expression nouvelle, ses yeux brillaient, le fou paraissait chercher dans sa mémoire des paroles apprises autrefois et depuis longtemps oubliées. La jeune fille le regardait avec une curiosité haletante, et Canrelat assis à ses pieds restait immobile d'étonnement. Enfin Belleforge prononça d'abord quelques mots indistincts, puis tandis que Cœlia jouait plus doucement en étouffant les

où je vous ai appelé il y a plus de trois années, aussi longtemps que vous ne pourriez l'abandonner sans dommage pour la chose publique. »

« Recevez, mon cher duc, la nouvelle assurance de mon sincère attachement. »

« Le président de la République française, »

« MARÉCHAL DE MAC-MAHON, »

« DUC DE MAGENTA. »

LETTERES DE PARIS

(De notre correspondant particulier.) Paris, 18 mai 1877.

La liste ministérielle circulait, hier soir, sur les boulevards. La publication des décrets au Journal officiel de ce matin, n'a donc surpris personne. Cependant, il y a quelque remarque à faire à ce sujet et je les indiquerai brièvement.

Jusqu'à une heure assez avancée de la soirée, on croyait que M. Depierre ferait partie du cabinet, et les amis de ce sénateur lui avaient déjà adressé leurs félicitations. A M. Depierre on a substitué M. Paris. La droite en a été un peu émue, Paris tant cependant qu'elle ne l'avait été de la note communiquée aux journaux, par l'Agence Havas, et relative à l'agitation ultramontaine. Cette dépêche avait provoqué dans les rangs de l'extrême droite une émotion extraordinaire. Vainement, on faisait observer aux membres de ce parti, qu'il fallait absolument déjouer le plan des radicaux qui s'efforçaient de persuader à la foule, que l'avènement du cabinet de droite, était le triomphe de l'ultramontisme, ces députés et ces sénateurs ne voulaient absolument rien entendre. L'irritation était telle, qu'on en était venu à se demander, si dès le début, l'union conservatrice n'allait pas être rompue. Une réunion eut lieu alors chez M. le duc de Larocheffoucauld-Bisaccia. Deux députés, MM. de Soland et de Perrochel s'efforcèrent de calmer l'émotion de leurs amis. On réussit à faire entendre raison. Toutefois, il n'est pas téméraire de supposer que c'est à cette circonstance qu'est due la non insertion au Journal officiel, de la note dont on avait parlé et qui devait annoncer que la lettre de Mgr l'évêque de Nevers était déferée comme d'abus au conseil d'Etat.

Un autre thème développé complaisamment par les feuilles de gauche, c'est le caractère menaçant pour le maintien de la paix, du changement ministériel. La lettre adressée par M. le président de la République à M. le duc Decazes, a eu pour but de mettre à néant ces insinuations. Il est remarquable, du reste, que dans le public, personne n'a pensé un instant, que M. le duc Decazes pût cesser d'être ministre des affaires étrangères, tant la politique qu'il a constamment suivie répond aux sentiments du pays. C'est avec une véritable satisfaction que le pays voit le maintien de M. le duc Decazes, au ministère des affaires étrangères.

C'est en vain qu'on a cherché ce matin au Journal officiel, le décret ayant pour objet de pourvoir au ministère de la marine. La vérité est qu'on n'est pas

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 20 MAI 1877.

ROUTE DE L'ABIME

PAR RAOUL DE NAVERY XXVII JUGEMENT (suite)

Et remarquez-le, Messieurs, je vous défie de châtier cet homme plus qu'il ne l'est aujourd'hui. Vous ne pourriez lui infliger une torture comparable à celle qu'il endure; torture si grande, qu'il appelle la mort pour en être délivré... il avait horreur des péchés, cet homme, et il a frappé l'un d'eux: son frère! Et ce frère l'a béni en mourant. Trouvez donc dans les raffinements de vos justes représailles, l'équivalent du supplice du Gréveur. Vous le ferez fusiller; douze balles dans la poitrine, une seconde agonie, une crispation soudaine, et ce sera tout. Je demande davantage, moi; je veux qu'il vive! Je veux qu'il voie sans trêve l'ombre sanglante de Conrad, je veux que les lèvres froides du martyr laissent passer non des paroles de condamnation, mais d'indulgence. Je veux que ce tueur de

prêtres, bourrelé par les remords humains, apprenne le repentir qui est d'origine céleste, et qu'il tombe vaincu aux pieds du ministre de l'Evangile qui peut encore l'absoudre quand vous l'aurez condamné... Le prêtre qu'il a poussé, insulté, assassiné, sera là-bas, dans la terre d'exil et d'expiation, le dernier ami prêt à venir à son appel. Il a voulu grouper autour de lui une famille sans foi, sans pudeur, sans croyance, je veux pour la glorification de cette même foi, qu'un jour, ce misérable demande pour son fils, le baptême de l'Eglise, profanée par ses sacrilèges. Vous le condamnez à une minute d'angoisses de la chair, je le voue aux remords! Le remords, croyez-le, ne lâche pas sa proie. Le sang de Conrad a crié si haut, que le Gréveur est venu, fou de désespoir, vous oser: — Tuez moi! Je souffre trop! — Ne le tuez pas! n'adouciez pas le verdict de Dieu qui le condamne non pas à la désespérance, mais au souvenir!

Le jeune avocat tomba pâle et accablé sur son banc. Ces paroles, qui n'étaient pas de plaidoirie, remuèrent les juges et les assistants d'une façon inexplicable. Le Gréveur plomba son front dans ses mains, puis relevant soudain la tête au moment où le conseil se retirait dans la salle des délibérations, il tendit les bras en répétant avec angoisse: — La mort! Je demande la mort! La Faude était agitée de frissons, la chair se révolta en elle, à l'idée du

trépas qu'elle avait cherché! L'avocat, qui l'avait mollement défilé, n'attendait rien pour sa cliente, dont les regards se fixaient avec terreur sur Grain-de-Mil, qui souriait Au bout d'un quart d'heure, le conseil reentra en séance.

Les juges prononcèrent la peine de mort. — Enfin! dit le Gréveur qui parut soulagé d'un grand poids. On emporta la Faude évanouie. Le Gréveur se pencha vers Rolland d'Irève: — J'ai une grâce à vous demander, dit-il. — Laquelle? — Tâchez que l'enfant oublie mon nom, et devienne honnête homme! — Je vous le promets, dit gravement Rolland.

Le jeune homme brisé d'émotion, pressé par la foule avides de le voir, n'attendit pas son ami, il monta dans une voiture et gagna la gare. Quand madame d'Irève apprit ce qui s'était passé, elle serra son fils dans ses bras. — Bien! dit-elle, tu as remporté une difficile victoire, en surmontant l'horreur que l'inspiration cet homme, que te reste-t-il à faire? — A obtenir qu'on l'envoie à la Nouvelle-Gédonie, peut-être par la souffrance et le travail arrivera-t-il au repentir.

XXVIII LE DEVOUEMENT DES EMPLOYÉS DE LA MAISON BELLERFORGE, la probité du caissier, l'intelligence du secrétaire ne purent conjurer des pertes nombreuses, résultat du déplorable état des affaires. Après la Commune il y eut en quelque sorte une liquidation générale. Bon nombre de négociants, d'agitateurs, profitèrent des malheurs publics pour amener des malheurs particuliers. Les faillites se colorèrent d'un prétexte facile à trouver. La France n'eut pas seulement à payer ses milliards à la Prusse, elle s'appauvrit dans son commerce. Belleforge subit une large part des malheurs de tous. Des banqueroutes plus ou moins frauduleuses mirent sa situation en péril. Cœlia consultée par le chef des employés de son père donna ordre de payer toutes les sommes dues par le banquier, d'opérer les rentrées le plus rapidement possible, et de déclarer que la maison de banque Belleforge cesserait d'exister à partir de l'époque où elle n'aurait plus de créanciers.

Il fallut six mois pour arriver à ce résultat. Enfin un jour le secrétaire et le caissier remirent à la jeune fille les lourds registres indiquant l'état de sa fortune. Cœlia gardait soixante mille francs de rentes, plus l'hôtel qu'elle continuait d'habiter.

Pour témoigner sa reconnaissance à ceux qui avaient si bien rempli ses vœux, elle leur avança une somme relativement importante, et grâce à cette aide, le caissier et le chef des employés continuèrent les affaires pour leur pro-

notes avec la pédale, il chanta d'une voix désolée: — Dies iræ, dies illa.

Il n'en put dire davantage, un sanglot souleva sa poitrine et Cœlia le reçut dans ses bras: — Jour de colère! jour de deuil! reprit-il, deuil éternel! colère sans fin... Il ne s'apaisa donc jamais! jamais! Le sang de l'agneau égorgé là-bas criera donc toujours! Conrad, mon cher Conrad!

Et le fou pleura pour la première fois depuis le drame sanglant dont Conrad avait été victime. Quelque douloureuse que fût cette scène, elle remplissait cependant d'espérance le cœur de la jeune fille.

Cause étrange, c'est insensé ne parlait que de Dieu dans sa folie. Quand Belleforge jouissait de la plénitude de son intelligence, il bannissait la loi, il exilait le Christ. Depuis que son esprit flottait dans les ténèbres, une partie de son âme se souvenait des jours de l'enfance, des prières apprises jadis, des croyances enseignées par sa mère; il revenait à ce passé lointain. Le médecin à qui Cœlia raconta cette scène conseilla à la jeune fille de provoquer souvent les souvenirs religieux de Belleforge.

— S'il revient à la raison, lui dit-il, il sera chrétien.

(A suivre.)